

**ELEMENTS TARIFAIRES POUR LES CONTRATS C16 ET C16CR
POUR L'ELECTRICITE PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS DE COGENERATION
Suivant les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2016**

ELEMENTS DE PRIX EN EUROS POUR LA PRODUCTION DU MOIS DE OCTOBRE 2023

CONTRAT C16 :

- Paramètres pour la rémunération gaz à partir du 01/10/2023

- Tarif réglementé B1 pour la zone 3 - c€/kWh PCS
- Abonnement B0 - €/an

Les données sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels>

CONTRAT C16CR :

- Paramètres pour la rémunération gaz à partir du 01/10/2023

- Moyenne Day Ahead EOD PEG 4,147 c€/kWh PCS

- CO2 – Moyenne des prix de clôture 81,53 €/t

- TICGN variable 0,837 c€/kWh PCS

- Part d'acheminement du gaz à partir du 01/10/2023

Plage de puissance (kW)]0-50]]50-150]]150-300]]300-500]]500-1000]
Puissance de référence (kW)	30	100	225	400	700
Coût d'acheminement (c€/kWh PCS)	7,001	2,502	1,430	1,055	0,849